

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Les petits pas	Numéro de permis 2015423	Date d'inspection Le 30 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas		Numéro de téléphone (506) 235-2942	
Adresse 9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- L'aire de jeu extérieur est sécuritaire et offre aux enfants une quantité variée de jouets. Présentement, il n'y a pas de structure fixe dans le terrain de jeu.
- Les dossiers des incidents mineurs des enfants sont complets.
- Les documents affichés sont bien en vue sur le babillard à l'intention des parents situés dans l'entrée de l'établissement.
- Observations :
Nourrissons : jeux extérieurs et le diner
2 ans : jeux extérieurs et le diner
3 ans : jeux extérieurs
4ans : collation, jeux extérieurs, lavage des mains et le diner.
- Discussions avec l'exploitante et les éducatrices concernant le terrain de jeux, la documentation et la planification.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 août 2022

Date

original signé par
Melissa Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 août 2022

Date